

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 avril 2015

OBJET :
Compte administratif et
compte de gestion 2014

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°2

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		10 287,58 €				10 287,58 €
Opérations de l'exercice	231 745,61 €	214 932,32 €	- €	- €	231 745,61 €	214 932,32 €
Total	231 745,61 €	225 219,90 €	- €	- €	231 745,61 €	225 219,90 €
<i>Résultats de clôture</i>		- 6 525,71 €				- 6 525,71 €

En volume, le budget du Centre Communal d'Action Sociale a reculé de 1,9 %.

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde déficitaire de 6.525,71 €, en recul de 16.813 € par rapport à celui de l'exercice précédent.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 231.745,61 € en 2014 (contre 236.422,16 € en 2013), pour 214.932,32 € de recettes (contre 235.645,16 € en 2013), hors résultats reportés de l'exercice précédent.

Pour mémoire et dans le prolongement de la présentation de la situation financière de l'établissement opérée lors du débat d'orientations budgétaires le 10 mars dernier, la contraction du budget s'explique principalement par le recul des dépenses dédiées aux secours et aides attribuées par le CCAS.

Pour mémoire, l'établissement avait versé une subvention exceptionnelle de 10.000 € en 2013 à la Maison du Grémillon pour constituer un premier fonds de roulement indispensable au fonctionnement de l'épicerie solidaire, tout en continuant de délivrer des aides alimentaires. Sans cette subvention supplémentaire, le niveau des aides et secours apparaît relativement stable depuis 4 ans.

Les autres postes de dépenses ont quant à eux progressé :

- la masse salariale a continué de subir l'évolution des cotisations patronales de retraite et des mesures catégorielles ;
- les charges à caractère général ont absorbé une progression des demandes de prestations en Cité Pass et téléassistance.

Si le recul des recettes s'explique principalement par un décalage dans le versement d'une fraction de subvention par la ville d'Essey-lès-Nancy, il convient de relever que les atténuations de charges avaient progressé en 2013 avec l'indemnisation par la Sécurité Sociale de l'absence d'un agent.

Enfin et en toute logique, les produits des services ont évolué favorablement avec l'augmentation de la demande en prestations de services.

Comme précisé lors du débat d'orientations budgétaires, la commune d'Essey-lès-Nancy prendra en charge au travers de sa subvention de fonctionnement 2015, le solde déficitaire de l'établissement.

Parallèlement à l'adoption du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2014, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2014.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le document du comptable.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., après que Monsieur le Président se soit retiré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 9 avril 2015.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE